

Séance du jeudi 26 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à 19 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Salle des Fêtes de Châteaubleau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

**Date de la
convocation**
19/06/2025

Date de l'affichage
19/06/2025

**Nombre de
conseillers en
exercice : 44**

Présents : 31
Représentés : 7
Excusés : 1
Absents : 5

**Secrétaire de séance
désigné(e) :**
Mme Ghislaine
HARSCOET

Étaient Présents

M. Didier BALDY, M. Michel BILLOUT, M. Gilles BOUDOT, M. Jean-Jacques BRICHET, M. Frédéric BRUNOT, M. Sébastien COUPAS, Mme Stéphanie DEGAND, M. Jean-Marc DESPLATS représenté par M. Marcel MYTNIK, Mme Eliane DIACCI, M. Marcel FONTELLIO, Mme Charlie GABILLON, M. Yannick GUILLO, M. Serge HAMELIN, Mme Ghislaine HARSCOET, M. Fabrice HOULIER, Mme Brigitte JACQUEMOT, M. Mohamed KHERBACH, Mme Clotilde LAGOUTTE, M. Alban LANSELLE, Mme Nolwenn LE BOUTER (arrivée à 19h04, pour la délibération 2025.050), M. Gilbert LECONTE, Mme Suzanna MARTINET, M. Christophe MARTINET, M. Farid MEBARKI, M. Pierre-Yves NICOT, M. Francis OUDOT, Mme Angélique RAPPAILLES, M. Jean-Yves RAVENNE, M. Frédéric ROCHER, M. Jean-Sébastien SGARD, Mme Joëlle VACHER

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Mme Carine CALMON-PLANTIN donne pouvoir à
Mme Ghislaine HARSCOET, M. Christian CIBIER donne pouvoir à
Mme Joëlle VACHER, M. Sylvain CLERIN donne pouvoir à
Mme Brigitte JACQUEMOT, M. Philippe DUCQ donne pouvoir à
Mme Suzanna MARTINET, Mme Edith LION donne pouvoir à
M. Serge HAMELIN, Mme Nadia MEDJANI donne pouvoir à
M. Marcel FONTELLIO, Mme Sylvie PROCHILO donne pouvoir à
M. Frédéric ROCHER

Absent(s) excusé(s)

M. Sébastien DROMIGNY

Absent(s) non excusé(s)

M. Davy BRUN, M. Thomas LECONTE, M. Pierre PERRET,
Mme Aurélie POLESE, M. Alain THIBAUD

**2025-060 OBJET : CONVENTION DE COLLECTE DE DONS AVEC LA FONDATION DU
PATRIMOINE**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Séance du jeudi 26 juin 2025

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005 N°73 en date du 29 août 2005 créant la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne et approuvant les statuts,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière de valorisation du patrimoine archéologique,

Considérant la convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine définissant les conditions et modalités d'une campagne de collecte de dons lancée par la Fondation du Patrimoine et destinée à soutenir le projet de restauration des vestiges du théâtre antique de Châteaubleau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Valide la convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine définissant les conditions et modalités d'une campagne de collecte de dons lancée par la Fondation du Patrimoine et destinée à soutenir le projet de restauration des vestiges du théâtre antique de Châteaubleau.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer la convention.

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nangis, le 27 juin 2025

Le Président,

Yannick GUILLO

